

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 1^{er} mars 2024

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4242-2023.

Rapport annuel 2022-2023 d'Énergir.

Demande de remboursement de frais de SÉ-AQLPA pour la séance de travail du 31 janvier 2024.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de remboursement de frais de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la séance de travail du 31 janvier 2024 au présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour ces intervenants réunis.

Bien que le dossier ne soit pas encore en délibéré, nous déposons d'avance cette demande de remboursement de frais pour cette séance de travail, vu que plusieurs autres participants ont déjà fait de même. Lorsque le dossier sera en délibéré, nous logerons une demande de remboursement de frais pour les autres constituantes de ce dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de remboursement de frais. Nous soulignons en effet le caractère actif, ciblé et structuré de notre participation à cette séance de travail lesquels ont été nécessaires à notre intervention.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).